

International Joint Commission  
Canada and United States

The Rt. Hon. Herb Gray, P.C., C.C., Q.C.  
Chair, Canadian Section



Commission mixte internationale  
Canada et États-Unis

Le très hon. Herb Gray, C.P., C.C., C.R.  
Président, Section canadienne

## **-TRADUCTION-**

Le 4 septembre 2008

L'honorable David Emerson, C.P, député  
Ministre des Affaires étrangères  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur le Ministre,

La présente confirme le résultat des discussions qui ont eu lieu le 12 août avec les représentants du Département d'État des États-Unis et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada au sujet de l'examen par la Commission de ses ordonnances d'approbation relatives aux niveaux et aux débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. En outre, cette lettre propose les prochaines étapes à franchir pour obtenir l'assentiment des deux gouvernements fédéraux, comme il est indiqué dans notre lettre du 15 avril 1999. Après cinq années d'étude par un groupe binational d'experts créé par la Commission et trois autres années de délibérations par la Commission et des discussions avec les gouvernements suivies de l'appel à commenter et des audiences publiques de cet été, l'examen tire à sa fin. Nous attendons votre réponse concernant les étapes que nous proposons plus bas et comptons sur une réunion en septembre avec les gouvernements fédéraux, ainsi que ceux de New York, du Québec et de l'Ontario.

Le 28 mars 2008, la Commission a soumis un projet d'ordonnance d'approbation et un plan de régularisation connexe (le Plan 2007) à une période de consultation publique de 105 jours. Au cours de cette période, nous avons tenu 10 séances d'information et 10 audiences publiques d'un bout à l'autre du bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. La période de consultation publique s'est terminée en juillet. Nous avons fini d'analyser les centaines de pages des témoignages apportées au cours des audiences et les quelques 1 200 commentaires soumis hors du contexte des audiences. Les audiences et les commentaires ont montré d'importants clivages selon l'entité politique et l'intérêt, et le Plan 2007 a rallié peu d'appuis. Par ailleurs, il s'est manifesté une volonté forte et répandue de revenir à des débits plus naturels.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission a jugé que le Plan 2007 ne constituait par une solution pratique de mise en œuvre et elle a conclu que la régularisation des niveaux d'eau et des débits devrait se fonder sur un ensemble révisé d'objectifs et de

critères, qui privilégierait des débits plus naturels au profit de l'environnement, tout en respectant les autres intérêts.

Nous souhaitons poursuivre avec les gouvernements ce but de renaturaliser les débits tout en respectant d'autres intérêts, selon la démarche dont il a été débattu à la réunion du 12 août et qui est exposée ci-dessous. Il est donc important que les gouvernements confirment, d'ici la fin du mois de septembre courant, qu'ils consentent à participer activement à celle-ci.

La démarche serait la suivante : la Commission propose de créer un petit groupe de travail composé de membres de son personnel et de représentants des deux gouvernements fédéraux ainsi que des gouvernements de New York, du Québec et de l'Ontario. La Commission est d'avis que la composition du groupe devrait se limiter à un représentant et un membre suppléant par entité. Cela dit, le groupe de travail devrait pouvoir faire appel aux vastes ressources spécialisées de toutes les entités quand cela est nécessaire pour s'attaquer à des questions complexes.

Le groupe conseillerait la Commission au sujet d'un train de mesures réglementaires, ainsi que des mesures d'atténuation et de gestion adaptative, qui satisferait à un ensemble révisé d'objectifs et de critères et qui serait acceptable à tous – aux gouvernements fédéraux, aux autorités étatiques et provinciales et à la Commission. La Commission assumerait le rôle directeur pour l'élaboration de la nouvelle ordonnance d'approbation et du plan de régularisation qui l'accompagnera, et le groupe de travail prendrait les rênes de l'établissement du cadre pour l'atténuation des effets et la gestion adaptative. Les deux volets seraient coordonnés.

Le groupe de travail aurait le mandat d'élaborer les éléments suffisamment en détail pour qu'on puisse juger si la Commission devrait les soumettre à l'assentiment des gouvernements pour juin 2009. La Commission reconnaît que les questions ne seront sans doute pas entièrement résolues d'ici juin 2009, mais croit qu'il est possible de les débrouiller assez pour qu'elle soit à même d'évaluer s'il convient de proposer l'adoption de certains éléments ou de tous.

Dans l'intervalle, tandis que la démarche progressera, la Commission croit que le Conseil international de contrôle devrait maintenir le plan de régularisation en vigueur, le Plan 1958-D, sans modification des directives de la Commission concernant les écarts que le Conseil a la latitude d'autoriser. Le Conseil international de contrôle pourra ainsi permettre des écarts s'ils apportent des avantages à un intérêt de plus sans préjudice aux autres intérêts. Pour décider si un écart se justifie, le Conseil pourra tenir compte de toutes les informations produites par l'étude du lac Ontario, y compris celles touchant les effets des écarts discrétionnaires sur l'environnement.

La Commission attend avec intérêt des gouvernements fédéraux la confirmation qu'ils consentent à procéder dans cette nouvelle direction. Nous espérons collaborer avec vous pour mener à bien rapidement la démarche en vue d'améliorer les avantages globaux qu'apporteront une nouvelle ordonnance et un nouveau plan de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Le secrétaire de la section américaine de la Commission mixte internationale a envoyé une lettre du même ordre à la secrétaire d'État des États-Unis.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées,

Le très hon. Herb Gray, C.P., C.C., C.R.

cc. Sarah Fountain-Smith, Affaires étrangères et Commerce international Canada  
Directrice, Relations avec les États Unis